

Paris, le 16 Décembre 2009

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget,
des Comptes Publics et de la Fonction Publique
Batiment Colbert – Teledoc 146
139 Rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12

Objet : Incidence de la « Taxe Carbone »

Monsieur le Ministre,

De nombreux agents de votre ministère utilisent quotidiennement, pour les besoins du service, leur véhicule personnel. A cette occasion, ils perçoivent des indemnités kilométriques qui compensent de manière forfaitaire les divers frais engagés.

La loi de Finances 2010 prévoit de mettre en place une « taxe carbone » qui pèsera sur la consommation d'énergies fossiles.

L'impact de cette nouvelle taxe sur les prix à la pompe ne sera pas marginal. L'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) l'estime à 4,92 centimes d'euro par litre d'essence, soit une hausse de 3,8% du prix actuel, et à 5,41 centimes d'euro par litre de gazole soit une hausse de 5,1%.

Ces hausses à venir du prix des carburants provoquent une augmentation notable du coût de l'utilisation du véhicule personnel et auront une répercussion importante sur le pouvoir d'achat des agents qui sont dans la nécessité de se déplacer dans le cadre de leurs missions.

La dernière revalorisation des barèmes de l'indemnité kilométrique est intervenue en août 2008. Celle-ci ne compensait pas la très forte augmentation des prix des carburants constatée à l'époque.

En outre, les barèmes de l'indemnité kilométrique allouée aux agents n'ont pas évolué de manière systématique contrairement au barème applicable aux contribuables qui utilisent leur automobile et demandent la prise en compte des frais réels à l'impôt sur le revenu. Cette iniquité est particulièrement mal ressentie par les agents.

Force Ouvrière revendique le remboursement des frais occasionnés par l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre du travail à la hauteur des frais réels engagés pour le compte de l'administration (carburants, assurance, entretien, frais d'acquisition).

Notre fédération considère que la compensation de la « taxe carbone » doit être intégralement prise en charge par l'administration et vous demande en conséquence de bien vouloir faire procéder à une revalorisation significative des indemnités kilométriques.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général

Laurent AUBURSIN


